

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE PLOUARZEL DU 19 FÉVRIER 2018

L'ensemble du Conseil Municipal était présent, à l'exception de M. Reux, absent excusé qui a donné pouvoir à M. Le Bec et de M. Lannuzel C., absent excusé. Le procès-verbal de la précédente réunion est adopté à l'unanimité.

AVIS SUR LES DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER (DIA)

Huit dossiers sont présentés, qui concernent la vente des propriétés suivantes :

- YO 372, Kergador, terrain bâti, 2310 m²
- ZI 334, Impasse de la grande prairie, terrain non bâti, 650 m²
- YP 706, 131 rue Avel mor, terrain bâti, 1000 m²
- YP 349, Rue de la valbelle, terrain non bâti, 1565 m²
- YP 819, YL 219, 218, Bourg de Trezien, terrain bâti, 882 m²
- ZK 93, 14 lotissement de Menez Crenn, terrain bâti, 643 m²
- YR 194p, Route de Pen an dreff, terrain non bâti, 1306 m²
- YR 729, Rue des mouettes, terrain non bâti, 690 m²

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, déclare ne pas vouloir user du droit de préemption de la commune pour ces dossiers.

VENTE DE TERRAIN POUR LA CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT REGROUPANT L'ADMR ET LE SSIAD

En juillet 2016, la commune a décidé d'user de son droit de préemption pour acquérir les parcelles C1012 et C1068, sises rue des écoles. Or, seule une partie de ce terrain est utilisée pour la création d'un cheminement piéton permettant de relier le pôle médical et l'office du tourisme à la mairie, la poste et aux commerces

Sous réserve de l'avis du domaine, il est proposé au Conseil Municipal de vendre une partie des parcelles 1068 et 1067 correspondant à 351 m² pour un montant de 20€ du m² afin de permettre l'implantation d'un bâtiment regroupant l'ADMR (aide à domicile en milieu rural) et SSIAD (services de soins infirmiers à domicile).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, donne pourvoir au maire pour mettre en vente une partie de une partie des parcelles 1068 et 1067 et pour signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DES LOCAUX À L'EPIC OFFICE DE TOURISME IROISE BRETAGNE

La commune de Plouarzel est propriétaire d'un ensemble immobilier sis 1, place Saint-Arzel qui hébergeait l'ancien office de tourisme municipal avant le transfert de la compétence à la Communauté de communes au 1er janvier 2017. Il a été convenu de mettre à disposition du Bureau d'Information Touristique de Plouarzel des espaces au sein de ce bâtiment pour permettre d'assurer les missions d'accueil, d'information et de promotion touristique qui représentent 47% de l'activité des agents (1,4 ETP (équivalent temps plein) tourisme / 3 ETP au total). Les locaux seront partagés avec l'EPIC animation de la commune. La clé de répartition suivante a été définie pour les charges : charges liées aux bâtiments : proratisation au m² / charges liées à l'activité : proratisation par rapport aux ETP. La convention proposée à l'approbation du conseil municipal règle les conditions d'occupation des locaux communaux par l'EPIC office de tourisme Iroise Bretagne. Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve cette convention et donne pouvoir au maire pour signer ce document.

TABLEAU DES EMPLOIS - SPIC CRÈCHE L'ÎLE AUX ENFANTS

Il est proposé au conseil municipal, de valider le tableau des emplois du SPIC crèche l'île aux enfants suivant :

CDI			
INTITULE	Nombre de postes	Temps de travail	Remarque
Infirmière Puéricultrice Directrice	1	35h/sem	Employée territoriale
Educatrice de jeunes enfants Directrice adjointe	1	35h/sem	
Educatrice de jeunes enfants	2	35h/sem	
Auxiliaire de puériculture	6	35h/sem	
Animatrice	1	35h/sem	
Agent de service	1	35h/sem	
Comptable-Secrétaire	1	26h30/sem	

CDD/CAE			
INTITULE	Nombre de postes	Temps de travail	Remarque
Animatrice	3	35h/sem	
Auxiliaire de puériculture ou Animatrice	1	25h/sem	

Ce tableau prendra effet le 1er mars 2018

RENOUVELLEMENT D'UNE LIGNE DE TRÉSORERIE DE 400 000 € ARRIVANT À ÉCHÉANCE LE 17/03/2018

Monsieur le maire indique au Conseil Municipal que pour le financement des besoins ponctuels de trésorerie de la commune de Plouarzel il est opportun de recourir à une ligne de trésorerie d'un montant de 400 000 €.

Plusieurs établissements bancaires ont été sollicités. Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide de solliciter de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel du Finistère, aux conditions de l'Institution, en vigueur à la date de l'établissement du contrat, l'attribution d'une ligne de trésorerie de 400 000 € au taux EURIBOR 3 mois moyenné + 1% pour une durée de 12 mois. Le Conseil Municipal confère, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à Monsieur Le Maire de la Commune pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

BUDGET PRINCIPAL**Compte administratif 2017**

Considérant que le conseil municipal doit se prononcer avant le 30 juin de l'année N+1 sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par Monsieur le maire,

Considérant que, pour ce faire, le maire doit quitter la séance et être remplacé par Monsieur Bonaventur, 1er adjoint au maire,

Considérant que le compte de gestion fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif,

Après avoir entendu, Mme Conq, adjointe aux finances, et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'adopter le compte administratif de l'exercice 2017, arrêté comme suit :

	Investissement		fonctionnement	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés	566 252,00			167 697,67
Opérations de l'exercice	1 905 397,57	1 875 165,54	2 963 202,99	3 837 555,92
TOTAUX	2 471 649,57	1 875 165,54	2 963 202,99	4 005 253,59
Résultats de clôture	596 484,03			1 042 050,60

Compte de gestion budget principal

Le compte de gestion 2017 du budget principal est en tous points identiques au compte administratif 2017. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017, par le receveur, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Affectation du résultat

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017 du budget principal, constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 1 042 050,60€, délibère et décide à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement global de la façon suivante :

- exécution du virement à la section d'investissement : 946 134,03€
- affectation à l'excédent reporté en section de fonctionnement : 95 916,60€.

BUDGET SPIC CRECHE L'ILE AUX ENFANTS**Compte administratif**

Considérant que le conseil municipal doit se prononcer avant le 30 juin de l'année N+1 sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par Monsieur le maire,

Considérant que, pour ce faire, le maire doit quitter la séance et être remplacé par Monsieur Bonaventur, 1er adjoint au Maire,

Considérant que le compte de gestion fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif,

Après avoir entendu, Mme Conq, adjointe aux finances, et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'adopter le compte administratif de l'exercice 2017, arrêté comme suit :

	exploitation
Dépenses	650 061€
Recettes	660 824€
résultat	10 763€

Compte de gestion budget principal

Le compte de gestion 2017 du budget principal est en tous points identiques au compte administratif 2017. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017, par le receveur, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Affectation du résultat

Le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement reporté de 14 604€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'affecter ce résultat à la section de fonctionnement, le SPIC n'ayant pas de section d'investissement.

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Un rapport pour le débat d'orientation budgétaire 2018 a été transmis aux élus. Le DOB a pour objet d'assurer une bonne information des conseillers municipaux et des habitants sur les choix budgétaires. Il permet :

- de faire le point sur la situation financière du budget,
- d'exposer l'évolution prévisible des variables (concours extérieurs, obligations et normes réglementaires, investissements, fiscalité, service de la dette, ...),
- de resituer le budget à venir dans un contexte pluriannuel et de définir une stratégie financière cohérente avec la préservation de la solvabilité,
- de discuter des priorités du budget primitif.

Ce dossier permet, d'une part, de mesurer les conséquences des choix de gestion réalisés, mais également d'évaluer les capacités d'investissement de la Commune pour les années à venir.

Dans cette perspective, le rapport en vue du DOB comporte cinq parties :

- Des données générales
- Une rétrospective financière
- Un tableau rapide du contexte économique et législatif
- Les orientations pour 2018
- Une hypothèse prospective (années 2018-2020).

L'ensemble du document est consultable à la mairie et sur le site internet de la commune.

Cette année, les dispositions financières relatives aux collectivités figurent dans 3 textes : la loi de programmation pluriannuelle des finances publiques (LPPF) 2018-2022, obligation constitutionnelle périodique depuis la révision de 2008, ainsi que les traditionnelles lois de finances initiale 2018 (LFI) et rectificative 2017 (LFR). Voici les principales informations à retenir...

- **Maintien** du montant global de la Dotation Globale de Fonctionnement pour 2018.
- **Maintien** du montant du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC).
- **80 %** : part des contribuables qui ne seront plus assujettis à la taxe d'habitation en 2020 ; un dégrèvement progressif, sur trois ans, étant prévu. Mais le gouvernement entend à terme supprimer totalement la taxe d'habitation, dont le produit s'élevait à près de 22 Md€ en 2016. Les modalités de la compensation de cette suppression sont en discussion.
- **13 Md€** : effort de désendettement supplémentaire demandé aux collectivités en 2022 selon la loi de programmation des finances publiques.

La construction des budgets communaux s'inscrit dans les principales orientations financières suivantes :

- Optimisation des recettes et des subventions
- Maîtrise des dépenses de fonctionnement
- Priorité aux programmes d'investissement subventionnables
- Maintien de la fiscalité

Proposition d'opérations d'équipements pour l'année 2018 :

voirie : 170 000€ ; réseaux : 100 000€ ; bâtiments : 190 000€ (dont réaménagement cellules commerciales, réaménagement anciens vestiaires Menez Crenn, église de Plouarzel (WC et paratonnerre), toilettes place des halles, chauffage de la salle polyvalente, toiture de la médiathèque) ; mobilier : 63 000€ ; matériel informatique et logiciel : 8 000€ ; matériels roulants et véhicules : 60 000€ ; restructuration du bourg : 748 400€ ; terrain multisport city : 50 000€ ; salle multifonction du bourg rénovation énergétique et accessibilité : 460 000€ ; atelier des services techniques : 418 400€ ; cimetières : 50 000€ ; extension du mur d'escalade : 39 000€

Prospective 2018-2020

Population, hypothèse d'évolution : stabilisation ou faible croissance probable.

Évolution des bases d'imposition

	2018/17	2019/18
Hypothèse évolution base brute (TH)	1,8%	1%

Fonctionnement

- les charges de fonctionnement

L'évolution des charges prendra notamment en compte la stabilisation probable des effectifs scolaires.

- les produits de fonctionnement

- Évolution des produits fiscaux : maintien des taux de Fiscalité Directe Locale (FDL) de 2018 en 2019.

La commune devra rester vigilante sur l'évolution des compensations par l'État de la suppression de la taxe d'habitation

- Évolution des dotations de l'État : probable stabilisation des dotations

Investissement : programmes prévisionnels d'investissement (PPI)

Exercice 2019 :

École saints anges : 400 000€ ; Programme de voirie : 200 000 € ; Effacement des réseaux : 100 000 € ; Entretien de bâtiments : 50 000 €

Exercice 2020

Requalification de la rue des écoles, Programme de voirie : 200 000 €, Effacement des réseaux : 100 000 €, Entretien de bâtiments : 50 000 €

APPROBATION DU PROTOCOLE : APPEL À CANDIDATURES « DYNAMISME DES CENTRES VILLES ET BOURGS RURAUX » - CYCLE OPÉRATIONNEL

Au terme de l'appel à candidatures « dynamisme des bourgs ruraux et des villes en Bretagne » lancé en mars dernier par l'État, la Région Bretagne, l'Établissement public foncier de Bretagne et la Caisse des Dépôts, 208 projets ont été présentés. Le caractère innovant, l'expérimentation et les perspectives d'essaimage ont guidé les partenaires dans le choix des 60 projets soutenus.

Le projet déposé pour la commune de PLOUARZEL au titre de cet appel à candidatures « dynamisme des bourgs ruraux et des villes en Bretagne », en phase opérationnelle, a été retenu et pourra bénéficier d'une dotation maximale de 500 000 €. Afin de concrétiser cet engagement, la commune est invitée à signer avec les partenaires que sont l'État, la Région Bretagne, l'Établissement public foncier de Bretagne, la Caisse des Dépôts et des Consignations ainsi que la communauté de communes du Pays d'Iroise un protocole d'accord commun précisant le plan d'action, la ventilation de l'aide par financeur(s) et par opération, les engagements de chacun pour assurer la bonne réussite et le suivi du projet.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, formalise la demande d'accompagnement de notre collectivité auprès des partenaires de l'appel à candidatures « dynamisme des bourgs ruraux et des villes en Bretagne » et approuve le protocole cadre et le plan de financement global et donne pouvoir au maire pour signer ce protocole.

AFFAIRES DIVERSES

SDEF : après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité donne pouvoir au maire pour signer les conventions permettant au Syndicat Départemental d'Électrification (SDEF) d'installer cinq armoires nécessaires au déploiement de la fibre optique.

SDIS (service départemental d'incendie et de secours) : le bilan 2017 des interventions des pompiers sur la commune est présenté. La majorité des 105 interventions concerne le secours à personne.

Accessibilité du Finistère : à l'invitation des élus du conseil départemental du Finistère, les élus bretons sont invités à confirmer leur rejet du rapport Duron qui repousse à 2038 les grands travaux d'infrastructures pour l'accessibilité du Finistère. La commune de Plouarzel soutient cette initiative de faire part de leur détermination à voir inscrites dans la loi d'orientation sur les mobilités, débattue au cours du 1^{er} trimestre, les suites de Bretagne à Grande vitesse (Rennes-Paris) qui permettront de réduire le temps d'accès à l'extrême pointe bretonne. Les élus souhaitent vivement une reprise rapide des échanges dans le cadre du comité de pilotage Ligne Nouvelle Ouest Bretagne Pays de la Loire et sa confirmation dans le futur contrat de plan État-Région.

Arkea : la commune soutient la pétition « avis de tempête - le maintien de l'indépendance d'Arkéa est vital pour la Bretagne et pour l'économie numérique française ! » :

« Nous, entrepreneurs, rejoints par les élus, associations et citoyens bretons faisons part de notre vive inquiétude concernant l'avenir du Crédit Mutuel Arkéa et des emplois qu'ils génèrent en Bretagne et dans l'Ouest. Le CM11-CIC tente une véritable « OPA Hostile » sur les actifs de cette banque prospère et innovante. Nous soutenons Arkea dans son combat pour le maintien de son indépendance en quittant la marque Crédit Mutuel. Plus que celui d'une entreprise, ce combat est avant tout celui de la décentralisation et du maintien des centres de décision en région. Nous réclamons d'urgence de la Banque Centrale Européenne qu'elle reconnaisse Arkéa en tant que banque mutualiste indépendante et demandons à l'État français d'appuyer cette demande. »